

Desroches répond aux questions de la commission Lenoir.

Document de la Médiathèque des Ursulines à Quimper. Fonds Desroches, Q12A II (Vol.4/15).

Volume intitulé « Réunion de toutes les pièces que j'ai remises à M. Le Noir, Tome second. »

Lorsque les administrateurs Desroches et Poivre regagnent la France en 1773, il leur est demandé de se tenir à la disposition de la commission Lenoir instituée le 31 juillet 1773 pour étudier les faits d'administration de ces anciens gouverneur et intendant. C'est à cette occasion que Desroches répond aux questions de la commission dans un mémoire dont nous extrayons ici quelques articles.

[page 20]

Armement du *Mascarin* Le Ch^{ef} Desroches intéressé.

Oui, je me suis intéressé de mille piastres dans l'armement du *Mascarin*.

Deux lettres que le Ministre m'a fait l'honneur de m'écrire à ce sujet, et deux autres lettres que j'ai moi-même écrites dans le temps au Ministre, toutes quatre jointes ici, démontrent mieux que tout ce que je pourrais dire, les motifs et l'objet important de cet armement.

Elles démontrent plus encore, la sagesse, la discrétion, l'intelligence, et le désintéressement avec lequel j'ai surmonté toutes les difficultés qui s'opposaient à l'exécution des ordres du Roi. Dans mes comptes, j'en parlais modestement comme j'ai toujours cru devoir faire, aujourd'hui on me fait une loi de me louer moi-même, ce n'est pas en vérité sans répugnance que la suis.

[page 21]

La Bigorne.

Il est vrai que cet homme était ce qu'on appelle en général un mauvais sujet : c'est-à-dire un libertin, un dissipateur qui prenait d'une main pour prodiguer de l'autre.

Mais il était honnête dans les affaires, il y mettait de la bonne foi, il avait pris sur toutes les nations de Madagascar un tel ascendant que d'un signe il faisait la paix ou la guerre, et il avait des talents pour tirer parti de l'une et de l'autre.

Il avait la prétention d'être à Madagascar un homme important, et il l'était en effet parmi les nations de cette île.

A l'Isle de France, devant tous les officiers, et surtout devant les chefs, c'était un soldat subordonné, respectueux et soumis à tout ce qu'on lui prescrivait.

Il était désintéressé à un point étonnant, et il se serait trouvé payé avec usure du service le plus important, pourvu qu'on lui en eût attribué la gloire, il aimait la gloire à sa façon.

Voilà cet homme singulier tel que je l'ai connu ; j'avoue que j'ai toujours cru qu'il pouvait être très utile au gouvernement. C'était ma manière de le voir, et je n'en suis pas revenu, il est même vrai que je l'aurais employé si M. Poivre ne m'en avait pas détourné.

M. de Forval, La Bigorne, et Béty auraient fait une révolution à Madagascar, et toute révolution eut été avantageuse. Tout avait été préparé à mon insu. Mais on n'osa rien exécuter sans mon aveu. Je consultai M. Poivre, j'opinais pour le fait, il opina contre, je me rendis à son opinion, et de l'Isle de France, je fis d'un seul mot avorter le projet.

J'ai peint La Bigorne tel que je l'ai connu. C'était d'ailleurs l'homme le plus incapable d'être chef de traite, et M. Poivre sait bien que je n'ai jamais été d'avis qu'il y fut employé.

[page 23]

Preuve des esclaves achetés sur le pied de 8 à 900 livres
et vendus 300 livres.

=====

Il est généralement su que tous les Noirs vendus au nom du Roi à des particuliers n'ont pas été payés plus de 300 livres. M. Poivre en a rendu compte dans sa correspondance avec le Ministre, et l'abus qui en résultait a été une des raisons qui ont déterminé M. le Duc de Praslin à défendre que la traite de Madagascar se fit désormais pour le compte de Sa Majesté.

Il défendit également qu'aucun particulier traitât des esclaves sur les bâtiments du Roi.

Un armateur avait proposé de fournir les ateliers du service, de Noirs de différentes castes, car celle de Madagascar quoique sujette à des inconvénients, a toujours été préférée pour de certains égards.

Cette caste, dangereuse lorsqu'elle est employée dans le port et sur les bâtiments de mers, grands et petits, est plus utile que toute autre aux travaux du génie. L'artillerie en tire aussi bon parti. Presque tous ceux qui ont été appliqués aux travaux du Pouce, étaient Madécasses. Ceux (au nombre de douze) qui avaient été accordés à ma place, et dont je n'ai joui que très tard, étaient de cette espèce. Ils étaient presque tous nouveaux, par conséquent ils avaient été achetés, puisque l'on n'en traitait plus au nom du Roi.

Cette solution qui tient absolument à l'administration exclusive de M. Poivre, est sans doute dans l'expédition en forme dans l'arrêté de ses comptes avec son successeur. Je m'en rapporte à ce que peut contenir cet acte authentique. Mais ce que je viens de dire (qui d'ailleurs est exactement vrai) est constaté si l'on ne prouve pas le contraire.

Je pourrais m'appuyer des mêmes raisons pour donner à connaître le prix des Noirs Mozambique achetés pour le compte du Roi. Mais une requête du Sr Rio, dont copie ci-jointe, prouve le fait de manière à éclairer sur tous les marchés de cette nature, et ce qui est plus intéressant encore sur les mesures qu'il est avantageux de prendre pour le bien du service.

[page 49]

Monsieur Le Noir m'a demandé de lui faire connaître
l'origine de la division survenue entre M. Poivre et moi.

=====

Il m'est facile de démontrer que j'ai toujours été vivement animé du désir de vivre dans la plus intime union avec M. Poivre. Ma conduite en arrivant dans la colonie soutenue pendant près deux ans, et marquée en plusieurs occasions par de très grands sacrifices, mon empressement à solliciter des grâces pour cet intendant, les éloges que je lui ai prodigués dans ma correspondance, et dans toutes les occasions, les services importants que je lui ai rendus, sont autant de preuves de l'attachement que je lui avais voué, et de mes efforts pour arracher son amitié que je considérais comme essentielle au bien du service et au progrès de la colonie, plus encore qu'à ma satisfaction personnelle.

J'ai eu lieu de m'en flatter tandis que M. le Duc de Praslin a été chargé du département de la Marine et des Colonies, ces bontés et la confiance dont ce Ministre m'honorait étaient trop généralement connues, d'un autre côté, ma vigilance, mon exactitude à remplir mes devoirs, mon désintéressement et toute ma conduite parlaient trop en ma faveur pour qu'il parut sûr à M. Poivre de m'attaquer ouvertement. Aussi répondait-il en apparence aux sentiments que j'avais en effet pour lui, il déférait même assez communément à mes propositions et à mes avis. Il s'en trouvait si bien que (à quelques objets près qu'il m'a toujours cachés soigneusement, et dont au fond il ne me devait pas compte) je répondrais de sa gestion comme de la mienne depuis le 7 juin 1769 jusqu'au 25 octobre 1770.

A cette dernière époque, je fus obligé de me rendre à l'île de Bourbon que je ne connaissais encore que superficiellement, et où des intérêts de la plus grande importance pour les services du Roi m'appelaient nécessairement.

Mon absence fut malheureusement prolongée jusqu'au 12 janvier 1771. Non seulement je ne répondrais pas de tout ce qui se passa dans cet intervalle, mais même je l'ai hautement désapprouvé dans les comptes que j'ai rendus aux Ministres, et je ne cachai pas à M. Poivre lui-même ce que j'en pensais ; cela ne m'empêcha pas de lui témoigner et de lui faire rendre en toute occasion la considération qui était due à sa place. C'est un principe dont je ne me suis jamais écarté lors même qu'il a voulu se porter à des excès opposés à mon égard. J'ai toujours conservé assez de dignité pour le ramener à son devoir, assez de force pour braver ses indiscretions quelques fois indécentes, et assez de sagesse pour étouffer aux yeux du public mes justes ressentiments. Si j'avais agi autrement, sa position serait devenue insoutenable, le service aurait pu en souffrir, et l'on eut du moins attribué à cela le désordre des finances dont alors le blâme aurait pu rejaillir sur moi. Dans l'amertume de mon cœur, j'envisageais toutes ces conséquences-là, et je me réglais sur les réflexions que de semblables circonstances me faisaient faire, d'ailleurs depuis longtemps (depuis le 1^{er} septembre 1770) j'avais sollicité mon rappel, et l'espoir de l'obtenir soutenait ma patience.

Cependant M. Poivre avait pris les devants, et dès le moment de mon arrivée dans la colonie il a médité indirectement les moyens de me perdre. On trouvera la trace de ce dessein dans les replis de sa correspondance courante ; mais on n'en pourra pas douter si l'on a conservé sa correspondance secrète.

Plusieurs personnes à l'Isle de France m'en avaient averti ; mais pouvais-je les croire ?

L'appareil scandaleux d'une procédure violente renouvelée (malgré la plus dure réprimande de la part du Ministre sur ce qui s'était déjà passé à ce sujet) avait alarmé mon zèle et attiré toute mon attention avant mon départ pour l'île de Bourbon. En conséquence, j'avais fait à M. Poivre les plus fortes représentations. Il me fit espérer qu'il y avait égard, je m'en flattai et je partis. Au lieu de cela, cette procédure fut suivie avec un acharnement incroyable. Sa consommation improuvée par le Roi dans son Conseil ne me laisse plus rien à dire sur cet acte.

D'un autre côté j'avais su que l'on avait renvoyé d'Europe à l'Isle de France des lettres capables de réveiller toutes les haines et tous les excès qui avaient précédemment allumé dans la colonie un feu que j'avais heureusement éteint. Je m'expliquai si clairement et avec tant de fermeté sur ce fait qu'elles restèrent ensevelies dans l'obscurité jusqu'à mon départ. J'en avais parlé du ton le plus énergique à M. Poivre, et il m'avait promis de seconder en cela mes vues sages et pacifiques. Cependant il en permit, il en favorisa la publication le lendemain.

Ces deux faits dans le détail le plus circonstancié, et dans ma correspondance du moi d'avril 1771 me firent sentir tout ce que j'avais à craindre de leurs suites ; dès le mois de décembre 1770, j'en avais rendu compte à M. le Duc de Praslin, et j'en avais parlé plus ouvertement encore à M. Beudet son secrétaire. Cependant j'en attribuais alors que de la faiblesse à M. Poivre.

En arrivant au Port Louis le 12 janvier suivant, plein de défiance et d'inquiétude, je me bornai cependant à une réserve extérieure et à une contenance glacée qui en imposèrent d'autant plus que ce n'est pas mon ton naturel. Depuis ce moment-là, je n'ai pas quitté celui que l'on m'avait forcé de prendre. Je n'ai plus compté sur personne, et j'ai tout attendu de moi-même dans l'espérance que bientôt mon rappel mettrait fin à mes peines.

M. Poivre n'osait pas encore se montrer à découvert. Il craignait M. le Duc de Praslin. Mais vers le milieu du mois d'avril nous apprîmes les changements arrivés dans le ministère. Alors il ne garda plus de mesures, il m'écrivit une lettre que M. Auda a remise à M. Lenoir, j'y fis la réponse qui y est jointe, à laquelle il répliqua encore par une rupture ouverte qui caractérise le sacrifice qu'il a toujours fait du service du Roi à ses intérêts¹. Le caractère opposé anime au contraire la réponse que je lui ai faite. C'est le sentiment que j'ai professé depuis quarante ans sans distraction, et que je conserverai toute la vie.

¹ Nous n'avons connaissance d'aucune de ces lettres.

Il résulte de ce qui précède que M. Poivre, par ses vues, était l'ennemi naturel de la place que j'occupais, il a été sourdement le mien avant de me connaître, et lors même que je le comblais de bienfaits. Il s'est déclaré hautement dès qu'il a cru n'avoir plus rien à craindre, et lorsque ma réserve à son égard ne lui a point permis de compter sur le même ascendant que mon amitié lui donnait auparavant.

De mon côté, toujours passionné pour la gloire et pour les intérêts de mon maître, j'ai aimé ceux qui le servaient bien. J'ai aimé M. Poivre plus que tout autre, tandis que j'ai eu cette opinion-là de lui. Quand j'ai reconnu ses torts, j'ai cessé de lui marquer la même confiance, mais jamais je n'ai été son ennemi. Un tel sentiment m'eut avili dans l'état où j'étais, et dont j'ai toujours conservé la dignité.

[page 72]

Combien d'ouvriers du Roi il a employé au chemin du Pouce, et à sa maison du Réduit. Le chemin du Pouce pouvait-il être utile à d'autres objets qu'à aller à la concession qu'il s'était fait donner sur le sommet de la montagne ? Et pourquoi malgré la défense expresse du ministre s'est-il fait concéder une propriété ?

Je n'ai pas employé un seul ouvrier du Roi à ma maison du Pouce. Je l'ai acheté du Sr Frichot, ami intime de M. l'Intendant, je l'ai payé 13.500 livres et j'en ai retiré quittance. J'ai laissé en partant le pouvoir de la vendre au même prix.

Mon respect pour la commission établie par le Roi, m'oblige de répondre à cette question qui m'est trop humiliante pour que je ne croie pas que M. Lenoir n'a pu se dispenser de me la faire sur une accusation intentée contre moi.

Je supplie Sa Majesté de me punir si j'ai été capable d'une pareille prévarication ; mais elle daignera approuver ma délicatesse lorsque je prends la liberté de lui demander le châtement de l'accusateur dès que j'aurai prouvé sa calomnie.

Quant au chemin du Pouce, je joins ici l'état, non seulement des journées d'esclaves, mais de tous les matériaux et moyens qui y ont été employés.

Je n'ai fait bâtir ma maison que longtemps après que le chemin a été praticable et pratiqué.

Voici un détail succinct des objets qui m'ont déterminé. J'y joindrai ce que les connaisseurs en ont pensé. J'ajouterai enfin que M. de La Bourdonnais, créateur de cette colonie, avait envisagé, avait projeté le chemin à travers les précipices qui semblaient en interdire l'exécution comme l'a dit depuis un livre imprimé en 1772.

J'ai osé le tenter, tandis qu'on l'a vu impraticable ; on a élevé jusqu'au ciel la sagesse et la grandeur de mes vues ; je l'ai exécuté en peu de temps et à peu de frais. Dès ce moment on s'est élevé contre, et on a dit qu'il est au moins inutile.

Je prie Monsieur Lenoir de vouloir bien suivre mes idées sur la carte de l'Isle de France ; et il se convaincra par lui-même que ce chemin 1° ouvre ma communication sûre et indépendante de tout événement, du chef-lieu de l'île dans des cas que l'on peut prévoir, et contre lesquels on doit toujours être en garde. Cette communication est pour les hommes, pour les bêtes de charge, pour les munitions des bouches et de guerre de toutes espèces ; même pour la grosse artillerie.

2° Ce chemin indique le seul emplacement convenable et sûr pour les magasins d'approvisionnement de tout genre.

3° C'est à son sommet que l'on peut pratiquer un réduit impénétrable à toutes les forces de l'univers. On y peut conserver en toute tranquillité les bouches inutiles, et les tenir à l'abri de tout accident ; on y peut avoir également une réserve qui attendrait le moment d'agir avec succès, sans que rien pût déconcerter ses mouvements, ni les précipiter mal à propos, puisque l'eau y est excellente, saine et coule avec abondance.

4° On doit à l'exécution de ce chemin la découverte précieuse de trois sources qui réunies donnent dans la plus grande sécheresse un pouce et demi d'eau. Le reste de l'année c'est un ruisseau considérable dont j'ai déterminé la direction vers la ville.

Je vais détailler les motifs qui m'ont déterminé à y bâtir, et nécessairement à en demander la propriété.

1° J'avais rendu compte au Ministre (avant même d'avoir songé au chemin du Pouce) de l'avantage qu'il y aurait à faire des exceptions pour les Isles de France et de Bourbon, à l'ordre du Roi qui défend aux gouverneurs et intendants d'avoir des propriétés ; mes vues avaient été approuvées, d'ailleurs à St Domingue le gouverneur a depuis longtemps en propriété un établissement de la même espèce sur le cap même, (c'est la montagne d'où la ville tire son nom). J'ai vu à la Martinique, à la Guadeloupe et à St Domingue même, les gouverneurs avoir des possessions considérables. Malgré cet ordre, M. l'Intendant lui-même, sous mes yeux avait à l'Isle de France une riche propriété qu'il a vendue au Roi lorsqu'il a été rappelé en Europe.

2° J'en avais demandé qu'une propriété de vingt-trois arpents seulement parmi des rochers affreux (voyez le même livre imprimé en 1772 et cité plus haut). Je m'étais imposé la loi de ne pouvoir pas y couper une branche d'arbre, je m'étais établi dans le petit espace (d'un arpent au plus) que les ouvriers en faisant le chemin avaient été obligé de découvrir pour se loger.

Jamais j'en ai permis d'augmenter le défriché dans lequel je pense que l'on peut planter avec succès des fruits d'Europe dont l'acquisition est très désirable et très désirée.

3° Un motif plus puissant me fit bâtir ma maison et sacrifier à bien dire 13.500 livres à cet objet, ce fut ma passion pour le service du Roi et pour le bien public.

A peine le chemin fut-il achevé, qu'un parti s'éleva contre, uniquement pour contredire le bien, plusieurs personnes firent une ligue pour n'y jamais passer. Je dus mépriser cela, je le fis en effet, et sans paraître m'en apercevoir, j'engageai d'autres personnes à le fréquenter, l'utilité générale et évidente qui est en résultat en fit bientôt une route publique pour les quartiers voisins.

Je m'y établis moi-même pour y attirer du monde, et j'ai vu la garnison du Milieu de l'Isle préférer d'y passer armes et bagages pour se rendre au Port Louis. Assurément je n'en avais pas donné l'ordre, et j'en eu la première nouvelle à leur arrivée.

Cette maison me paraît si essentielle là où elle est, qu'un particulier m'en ayant offert au moment de mon départ le prix qu'elle m'a coûté (c'est tout ce que j'en demande) je rompis le marché parce qu'il m'avoua qu'il voulait la transporter au port.

[page 114]

Est-il vrai qu'il a employé 60 Noirs du Roi
à embellir sa possession à la montagne du Pouce ?

=====

Il n'y a en toute vérité à la montagne du Pouce qu'une maison qui m'a coûté 13.500 livres, située au milieu des bois et des rochers, sans jardin, sans cour, sans aucun accessoire, pas même un meuble commode. Mes propres Noirs ont servi à me pratiquer un sentier pour y parvenir, et à chausser la maison qui était à bien dire en l'air sur un tas de pierres sèches.

Pas un Noir du Roi n'y a été employé et jamais il n'y en a eu soixante ensembles aux travaux prodigieux en apparence du chemin du Pouce ; mais que j'ai simplifié par une sage administration et une économie sévère.

[Fin de l'extrait]

* * *